

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 29 janvier 2026
Convocation en date du 8 janvier 2026

Délégués présents :

Mme BORDERES Danielle, M. BROCARD François, M. CAILLET Christian, M. CHAVE Philippe, M. LEMERCIER Christophe, Mme MARCON Dominique, M. MOREL Loïc, M. POINT Jean-Pierre, M. TRON Frédéric, M. VALLON Cyrille.

Membres excusés : M. AURIAS C, M. ARNAUD Robert, M. BOUVIER Jean-Marc, M. DELAYE Dominique, M. FAYARD Francis, Mme LORENZETTI Muriel, Mme PELAEZ-BACHELIER Hélène, M. SERRET Jean.

Pouvoirs :

A été élu secrétaire de séance : Frédéric TRON

Votants : 10

Exprimés : 10

DELIBERATION N° 03/2026

Objet : Etude sur les espaces de résilience dans le tissu bâti

Le syndicat mixte élabore et met en œuvre le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Vallée de la Drôme Aval pour les 20 prochaines années (horizon 2041). Son objectif est de satisfaire les besoins immédiats et futurs de la population tout en préservant les ressources pour les prochaines générations.

Son arrêt a été voté le 14 décembre 2023 et son approbation le 18 décembre 2024.

L'objectif de sobriété foncière imposé par la loi Climat et Résilience et son objectif ZAN, nous a amené à questionner notre modèle de développement et à repenser notre politique d'aménagement. **Pour nous, la mise en œuvre de la sobriété foncière passe par la recherche d'un juste équilibre entre densification et résilience face au changement climatique.**

Cet équilibre passe par une approche du projet urbain alliant une logique de sobriété foncière et une stratégie globale sur les espaces libres dans les enveloppes urbaines. Les enveloppes urbaines sont ainsi à la fois support de projets urbains et de projets d'amélioration de la résilience globale du territoire dans une perspective d'équilibre. Les communes sont conçues comme des « écosystèmes territoriaux » qui combinent une diversité de fonctions (urbaines, écologiques, agricoles et sociales) sans les opposer.

L'objectif est que la définition de la stratégie d'aménagement d'une commune passe par une réflexion globale intégrant les services écosystémiques et sociaux portés par les sols (valeur agronomique, écologiques, captation de carbone, filtration des eaux...), leur localisation dans l'enveloppe urbaine et la densité des tissus urbanisés (lutte contre les îlots de chaleur, gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation...) mais aussi par l'analyse de l'ensemble des espaces publics et autres interstices libres à potentiels.

Le projet a pour objectif d'identifier les espaces de résilience présents sur le territoire du SCoT au sein des enveloppes urbaines, de leur affecter une typologie ainsi qu'un enjeu et enfin de réfléchir à des solutions/actions afin de les préserver et/ou de les développer, permettant ainsi de conserver un cadre de vie qualitatif et un environnement sain pour les habitants.

Ensuite, l'objectif est d'accompagner de manière expérimentale deux ou trois communes pilotes dans la mise en œuvre de ces solutions/actions. Les communes seront sélectionnées en fonction des enjeux identifiés dans le diagnostic et sur la base du volontariat.

Le projet se déroule en trois étapes sur une durée totale de 3 ans :

- Etape 1 : Etablir un diagnostic territorial
- Etape 2 : Définir une stratégie de résilience face au changement climatique
- Etape 3 : Accompagnement des communes

Le calendrier prévisionnel de l'étude prévoit une finalisation en septembre 2026 de l'étape 1, en mars 2027 pour l'étape 2 et fin 2028 pour l'étape 3.

Plusieurs financeurs sont susceptibles de participer à cette étude : le fond vert et la Banque des territoires. Le marché a été passé en marché à procédure adaptée avec un montant estimé de 115 000 Euros HT. Cette étude a aussi été retenue à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la fédération des SCoT dans le cadre du projet Life Biodiversité, permettant d'apporter une expertise technique.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **AUTORISE le président à solliciter les financements auprès des différents organismes,**
- **AUTORISE le Président à signer tout document utile aux demandes de subvention,**
- **AUTORISE le Président à signer le marché et tout document nécessaire à la réalisation du marché.**

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés et ont signé au registre les membres présents.

**Le Président,
Loïc MOREL**

